

COMMUNIQUE DE PRESSE

LA SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES « SAH »

Siege Social: 5 Rue 8610 Z.I Charguia 1 - 2035 Tunis Carthage –

Le conseil d'administration de SAH s'est réuni en date du 20 juin 2022 au siège de la société et a décidé ce qui suit :

1. Arrêter les états financiers de SAH faisant apparaître des bénéfices nets individuels de l'ordre de 23 224 095 DT en 2021 contre 30 894 344 DT en 2020 et des bénéfices nets consolidés de l'ordre de 16 220 997 DT en 2021 contre 33 466 827 DT en 2020 ;
2. Convoquer l'AGO à la date du 20 juillet 2022 ;
3. Distribution de dividende de 0,205 DT par action pour un montant total de 13 395 881 DT qui sera prélevé sur la prime d'émission ;
4. Convoquer une AGE à date du 20 juillet 2022 en vue d'augmenter le capital de la société par incorporation de réserves pour un montant de 16 336 440 DT
Cette augmentation de capital générera l'émission de (16 336 440) Actions nouvelles, d'une valeur nominale de Un (01) Dinar chacune à raison d'une (01) action nouvelle pour Quatre (04) actions anciennes avec 02 rompus et selon les modalités suivantes :
 - Les droits d'attribution seront détachés et négociables en Bourse à partir du 22/07/2022.
 - Les 16 336 440 actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir du 22/07/2022 sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées dès leur création.
 - Les 16 336 440 actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du 1^{er} janvier 2022.
 - La société procédera à l'acquisition et à l'annulation des 02 droits d'attribution rompus.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.